

# LA QUESTION CIVIQUE DANS L'ARMENIE ANTIQUE ET SES TEMOIGNAGES NUMISMATIQUES<sup>1</sup>

ROY ARAKELIAN (royarakelian@hotmail.com)

MAXIME K. YEVEDIAN (yevadian@gmail.com)

L'existence d'un monnayage civique au sein du royaume de Grande-Arménie, à l'époque de la dynastie artaxiade, a été pendant longtemps considérée comme improbable<sup>2</sup>. Il en va différemment aujourd'hui grâce à de nouvelles découvertes. Nous présenterons ici un point historiographique, suivi de l'état actuel du corpus monétaire, incluant un type inédit, avant de proposer une interprétation nouvelle.

## HISTORIOGRAPHIE

Le premier à avoir publié une monnaie civique avec une analyse historique fut, en 1911, Ernest Babelon.<sup>3</sup> Il s'agissait de la monnaie Fig. 8, comportant au revers l'inscription "ΑΡΤΑΞΕΙCΑΤΩΝ ΜΗΤΡΟΠΟΛΕΩC" et dans le champ les lettres "IB" et "ΘΕ". Babelon a rapproché l'inscription avec la variante du nom

---

<sup>1</sup> Nous tenons à remercier Gilles Courtieu, Maître de Conférence à l'Université Lyon III; Olivier Julien, Chargé de la collection des monnaies grecques et provinciales romaines au département des Monnaies, médailles et antiques (Cabinet des médailles) de la Bibliothèque nationale de France; Yves Roman, Professeur Emérite d'Histoire romaine à l'Université Lyon II et Ruben Vardanyan, Directeur du Cabinet des Médailles du Musée d'Histoire de l'Arménie et, pour leur précieuses suggestions.

Par convention, nous reproduisons dès à présent les principaux corpus monétaires auxquels il sera continuellement fait référence:

CAA = Paul Z. Bedoukian, *Coinage of the Artaxiads of Armenia*, Royal Numismatic Society, 1978; ACTV = Y. T. Nercessian, *Armenian coins and their values*, Armenian Numismatic Society, n° 8, Los Angeles, 1995; HRAC = Anahit Mousheghian et Georges Depeyrot, *Hellenistic and Roman Armenian Coinage (1st c. BC - 1st c. AD)*, Wetteren, Moneta, vol. 15, 1999; ACCP = Franck Kovacs, *Armenian Coinage in the Classical Period*, Lancaster, Classical Numismatic Group, 2016.

<sup>2</sup> Une analyse de l'influence romaine sur le monnayage tardo-hellénistique est présenté par Andrew Burnett, "The "Augustan Revolution" seen from the Mints of the Provinces", *JRS*, 2011:101, pp. 1-30. Cet article est centré sur le principat d'Auguste, mais le processus décrit débute en amont.

<sup>3</sup> Monnaie de 14,62 g, se trouvant au Cabinet des médailles de la Bibliothèque National de France, sous la référence M 7981.

de la ville Artaxata mentionnée par le géographe grec Strabon<sup>4</sup> (†20 ap. J.-C.), confirmant ainsi la reconstitution proposée par Heinrich Hübschmann:<sup>5</sup>

En fait de villes, les deux principales que possède l'Arménie sont Artaxate, qu'on nomme aussi quelquefois Artaxiasate<sup>6</sup>...

Cette forme, notée au génitif pluriel, qui peut s'interpréter comme "Artaxšasa-šāta – joie d'Artaxias", renvoie au fondateur de la ville, Artaxias I<sup>er</sup>. Son nom courant, "Ἀρτάξατά" en étant une forme abrégée.<sup>7</sup>

Babelon a interprété les lettres figurant sur cette monnaie comme indiquant une année et un mois: le mois 12 (IB) d'une année 69 (ΞΘ). De plus, le terme de métropole (ΜΗΤΡΟΠΟΛΕΩΣ) ne pouvant se rapporter, selon lui, qu'à la capitale d'une province romaine, dont l'ère débiterait en 114 ap. J.-C., après la conquête de l'Arménie par Trajan.<sup>8</sup> Il a conclu sur le fait que la monnaie était émise lors du règne de Commode (180-192), à une époque où des inscriptions latines attestent de la présence romaine dans la capitale de Vagharshapat (114+69=183).<sup>9</sup>

Ce cadre interprétatif fut suivi notamment par Garabed Basmadjian<sup>10</sup> et par Paul Bédoukian.<sup>11</sup>

---

<sup>4</sup> Ernest Babelon, "Artaxisata", *Comptes rendus des séances de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres*, 55<sup>e</sup> année, 1911:5, p. 363-365.

<sup>5</sup> Heinrich Hübschmann, *Armenische grammatik*, Unveränderter fotomechanischer Nachdruck der 1. Auflage. Leipzig 1897, réed. Hildesheim, G. Olms, 1962, p. 28, n°30.

<sup>6</sup> Strabon, XI, 14,6: "Πόλεις δ' εἰσὶν τῆς Ἀρμενίας Ἀρτάξατα τε ἦν καὶ Ἀρταξιάσατα καλοῦσιν, Ἀννίβα κτίσαντος Ἀρταξία τῷ βασιλεῖ καὶ Ἀρξάτα, ἀμφοτέραι ἐπὶ τῷ Ἀράξει, ἡ μὲν Ἀρξάτα πρὸς τοῖς ὄροις τῆς Ἀτροπατίας, ἡ δὲ Ἀρτάξατα πρὸς τῷ Ἀραξίῳ πεδίῳ συνφοκισμένη καλῶς καὶ βασιλείον οὖσα τῆς χώρας.", trad. Lasserre, 2003, Paris, p. 124.

<sup>7</sup> Marie-Louise Chaumont, "A propos d'une ère d'Artaxata, capitale de la Grande Arménie", *Revue des études arméniennes*, 1984:18, p. 398.

<sup>8</sup> Babelon, p. 365.

<sup>9</sup> Sur le dossier épigraphique, cf. Maxime K. Yevadian, *Christianisation de l'Arménie, Retour aux sources, La genèse de l'Église d'Arménie*, I, Lyon, Sources d'Arménie, Armenia Christiana, n° 1, 2007, p. 194-95.

<sup>10</sup> Karapet J. Basmadjian, *Numismatique générale de l'Arménie, monnaies arméniennes et monnaies frappées en Arménie* (Հայկական ընդհանուր դրամագիտություն և Հայաստանի վերաբերյալ դրամներ, գրադարձում հարիր քառասուն պատկերներով), Venise, Éd. Mékhitaristes, 1936, p. 63-64.

<sup>11</sup> Paul Zareh Bedoukian, *Les monnaies romaines et les médailles relatifs à l'Arménie* (Հայաստանի վերաբերյալ հռոմէական դրամներ և մեդալիոններ), Vienne, National Bibliothek, n° 215, 1971, p. 191-94.

Dès l'année suivante, Victor von Renner dans son étude sur une autre monnaie de la même série, envisagea une ère liée à la prise de possession parthe de l'Arménie qu'il estima se dérouler sous le règne de Phraate IV.<sup>12</sup>

C'est à Marie-Louise Chaumont que revient le mérite d'avoir, en 1984, remis en cause la datation selon l'ère de Trajan, autrement non attestée, à l'occasion de la découverte de deux nouveaux exemplaires lors des fouilles d'Artaxata.<sup>13</sup> Ces deux exemplaires comportent respectivement les chiffres 67 et 10 pour l'un, 69 et 12 pour l'autre. Elle chercha à identifier un souverain de l'époque hellénistique ayant pu émettre ces monnaies,<sup>14</sup> suivant ainsi les réflexions de Khatchatur Mousheghian.<sup>15</sup> Selon elle, l'ère était soit l'ère de fondation d'Artaxata, soit la commémoration des libertés urbaines et du titre de métropole obtenu d'un souverain, qui pourrait-être Tigrane II. Chaumont écarta le règne d'Ardavasdès II, et considéra que la première date renvoyait au règne de Tigrane II pour déduire la date d'octroi des droits civiques à la capitale du royaume en 154/152 av. J.-C.<sup>16</sup> Aujourd'hui, nous pourrions affiner sa datation comme suit:

$$10-95=85 \text{ et } 85+67= 152$$

$$12-95=83 \text{ et } 83+69 = 152$$

Rouben Vardanyan fut le premier à penser que les nombres 10 et 12 pouvaient être interprétés comme des années de l'ère pompéienne et les nombres 67 et 69 comme des années régnales d'un roi, qu'il croyait être Tigrane IV.<sup>17</sup> Cette interprétation fut reprise dans une étude postérieure<sup>18</sup> et il attribua les années régnales à Artaxias II.<sup>19</sup>

---

<sup>12</sup> Von Renner, "Eine bisher unbekannte griechische Münzstätte in Armenien", *Mitteilungen der österreichischen Gesellschaft für Münzen und Medaillenkunde*, 1912, 8, 2, p. 37-39.

<sup>13</sup> Babken N. Arakélyan, *Études sur l'histoire de l'art de l'ancienne Arménie*, Erevan, 1976, en arménien, p. 86.

<sup>14</sup> Chaumont, p. 403.

<sup>15</sup> Katchadour Mousheghian, *Circulation Monétaire en Arménie, 5<sup>ème</sup> siècle av. J.-C. – 14 siècle ap. J.-C.*, Erevan, Akademia Nauk Arm., 1983, en arménien, p. 108-9.

<sup>16</sup> Chaumont, p. 403-7.

<sup>17</sup> Rouben Vardanyan, "Sur la date de deux groups de monnaies arménienne de l'époque hellénistiques," *Patmabanasirakan Handes*, 1987:2, p. 195-207 (in Russian with Armenian summary).

<sup>18</sup> Rouben Vardanyan, "Regarding Civic Bronzes Struck in Armenia in AD 1-4", *Armenian Numismatic Journal*, 2007:2:3(2), p. 71; cf. également sur le sujet Vardanyan "Sur les monnaies civiques de cuivre émises en Arménie au cours des 1-4èmes siècles après J.-C.", *Hendes Amsorya*, 2003:CXVII (1-12), p. 143-63.

<sup>19</sup> Rouben Vardanyan, "Une Pièce de Monnaie de Cuivre Datée de Artaxias II, des Preuves sur l'utilisation de l'ère Pompéienne à Artaxata", *Armenian Numismatic Journal*, 2001:27, p. 90 (en arménien). Un argument important de son interprétation

Georges Depeyrot et Anahit Mousheghian incluent cette série dans leur catalogue en pensant également qu'elles étaient émises selon une ère pompéienne d'Artaxata débutant en 66 av. J.-C. et que le second groupe de lettres renvoyait aux années régnales de Tigrane IV.<sup>20</sup> On peut reconstituer leur interprétation ainsi:

67-66=1 ap. J.-C.

69-66=2 ap. J.-C. (sic)

Au corpus de trois types connus et éditées alors, Michel Amandry ajouta en 2002 les deux types de monnaies jusque-là attribuées à Aegospotami (Thrace).<sup>21</sup> A l'observation d'une monnaie de la collection M. Galléazzi, il revint sur l'attribution initiale, à Aegospotami, considérant qu'il y avait alors deux dénominations de la même unité. Il pensait possible d'insérer ces deux nouveaux types contenant le nombre 11 entre les deux années de l'ère d'Artaxata (10 et 12) susmentionnées. Il estimait, en outre, que l'ère pompéienne était la plus probable pour dater ces monnaies.<sup>22</sup> Amandry ne cachait toutefois pas les faiblesses de son hypothèse: "*Bien entendu, on se heurte à un certain nombre de problèmes pour lesquels je n'ai pas de réponse: absence de légende ΑΡΤΑΞΙCΑΤΑΝ ΜΗΤΡΟΠΟΛΕΩC forme des flans différents...*"<sup>23</sup>

Jack Nupetlian a repris cette question dans un article argumenté en 2010.<sup>24</sup> Il note que par sa facture cette série a des points communs avec les monnaies d'Artaxias II. Les points principaux sont le sens circulaire de la légende qui débute avec ce souverain dans le monnayage artaxiade et le monogramme principal du revers. De plus, un des deux types de revers des monnaies de ce souverains, Niké marchant à droite ressemble grandement à celle des monnaies

---

est l'utilisation d'une date (36) sur une monnaie aujourd'hui attribuée à Artaxias I<sup>er</sup> (Franck Kovacs, *Armenian Coinage in the Classical Period*, Lancaster, Classical Numismatic Group, 2016, 46).

<sup>20</sup> Anahit Mousheghian et Georges Depeyrot, *Hellenistic and Roman Armenian Coinage (1st c. BC - 1st c. AD)*, Wetteren, Moneta, vol. 15, 1999, n° 161 et 162, p. 184, avec une lecture curieuse de l'article de Chaumont.

<sup>21</sup> *Roman Provincial Coinage*, Burnett, A. and Amandry, M. (dir.), Londres et Paris, British Museum Press - Bibliothèque Nationale: IX Vols. I (1992) et suppl., A. Burnett, M. Amandry et P. P. Ripollès, ici RCP suppl. I, S-1738A.

<sup>22</sup> Michel Amandry, "Du monnayage d'Artaxiatata et des soi-disant monnaies d'Aegospotami", *Bulletin de la Société Française de Numismatique*, 2002: 571/9, p. 173-77.

<sup>23</sup> Amandry, 2002, p. 175.

<sup>24</sup> Jack Nupetlian, "The Dating of the Civic Coins of Artaxata", *The Numismatic Chronicle*, 2010, p. 9-16.

civiques.<sup>25</sup> Les monnaies d'Artaxias II contiennent également la date 14 au revers qui permet d'attribuer ces monnaies à sa dernière année de règne, soit l'an 20 av. J.-C. (34-14=20). La similitude de la série civique et de la série d'Artaxias II amena Nupetlian à émettre l'hypothèse que les monnaies civiques ont été émises lors de l'interrègne en 34-30 av. J.-C. alors qu'aucun souverain légitime ne régnait sur l'Arménie. Il reconnaît toutefois que cette hypothèse ne permet pas d'expliquer la double datation.<sup>26</sup>

Dernièrement, Frank Kovacs, dans son catalogue, définit deux séries distinctes. La première, ACCP 209-212<sup>27</sup> est datée selon une ère pompéienne débutant en 64 et correspond, selon lui, au début du règne d'Artavasdes II, à un moment où l'invasion romaine de Crassus l'empêcheraient d'émettre sa propre monnaie.<sup>28</sup>

64-8=56

64-11=53

La deuxième série, ACCP 213-217, qui contient la double datation se réfère à l'ère pompéienne et à une ère *tigranide* débutant, toujours selon lui, en 121 av. J. C.

64-10= 54 et 54+67=121

64-12= 52 et 52+69=121

Il ajoute, en outre, deux subdivisions jusque-là inconnues (ACCP 210 et 215).

## CORPUS NUMISMATIQUE DES MONNAIES CIVIQUES

**Fig. 1**<sup>29</sup>: ACCP 209 / CAA -/ ACV -/ HRAC -

A: tête tourelée de Tyché, tournée à droite, avec grènetis au pourtour

R: guirlande circulaire tournée vers le haut avec deux rubans montants au centre, au-dessus le monogramme  $\overline{\text{T}\overline{\text{A}}}$ , dans le champ à gauche "H" et à droite le monogramme  $\overline{\text{H}}$

Diamètre: 22 mm; poids: 14,83 g.; 12 h, bronze

Exemplaire de référence: *Leu Numismatik, Auction 2*, 11/05/2018, Lot 145

**Fig. 2**<sup>30</sup>: ACCP 211 / CAA -/ ACV -/ HRAC -

A: tête tourelée de tyché, tournée à droite, avec grènetis au pourtour

R: guirlande circulaire tournée vers le bas avec deux rubans descendant au centre, dans le champ à gauche "AI" et à droite le monogramme  $\overline{\text{H}}$

<sup>25</sup> Nurpetlian, 2010, p. 13-14.

<sup>26</sup> Nurpetlian, 2010, p. 14-15.

<sup>27</sup> ACCP.

<sup>28</sup> ACCP, p. 37.

<sup>29</sup> Pièce répertoriée pour la première fois dans ACCP.

<sup>30</sup> Pièce répertoriée pour la première fois dans Amandry, 2002, B, 1.

Diamètre: 24 mm; poids: 9,69 g.; 11 h, bronze  
Exemplaire de référence: *Leu Numismatik, Auction 7, 24/10/2020, Lot 1329*

**Fig. 3**<sup>31</sup>: ACCP 210 / CAA -/ ACV -/ HRAC -

A: Buste de Nike, ailé, tournée à droite, avec grènetis au pourtour  
R: Branche de palmier incurvée vers la droite et nouée avec un ruban vers son sommet, dans le champ à gauche “H”, en dessous le monogramme  $\overline{\text{AK}}$  et à droite  $\overline{\text{H}}$   
Diamètre: 21 mm; poids: 6,90 g.; 1 h, bronze  
Exemplaire de référence: *Leu Numismatik, Auction 7, 24/10/2020, Lot 1328*

**Fig. 4**<sup>32</sup>: ACCP 212 / CAA -/ ACV -/ HRAC -

A: Buste de Nike, ailé, tournée à droite, avec grènetis au pourtour  
R: Branche de palmier incurvée vers la droite et nouée avec un ruban vers son sommet, dans le champ à gauche “AI”, et à droite  $\overline{\text{H}}$   
Diamètre: 19 mm; poids: 7,22 g.; 12 h, bronze  
Exemplaire de référence: *Classical Numismatic Group, Inc., Electronic Auction 329, 25/06/2014, Lot 174*

**Fig. 5**<sup>33</sup>: ACCP 213 / CAA -/ ACV -/ HRAC 161

A: tête tourelée de Tyché, tournée à droite, avec grènetis au pourtour  
R: écriture circulaire anti-horaire tournée vers l'extérieur « APTAΞICAT□N MHTPOΠOΛE□C », Niké debout tournée à gauche tenant de la main gauche une palme appuyée contre son épaule et une couronne de la main droite tendue en avant. Elle est vêtue d'une tunique talaire et ses ailes sont éployées et dressées derrière ses épaules. Dans le champ à gauche les lettres “I”, à droite “ZE”  
Diamètre: 20 mm; poids: 5,89 g.; 12 h, bronze  
Exemplaire de référence: coll. Roy Arakelian<sup>34</sup>

**Fig. 6**<sup>35</sup>: ACCP 214 / CAA -/ ACV -/ HRAC -

A: tête tourelée de Tyché, tournée à droite, avec grènetis au pourtour  
R: écriture circulaire anti-horaire tournée vers l'extérieur « APTAΞICA[T□]N [MHT] », au centre épi de blé. Dans le champ les lettres, à gauche “I”, à droite “ZE”

---

<sup>31</sup> Pièce répertoriée pour la première fois dans ACCP.

<sup>32</sup> Pièce répertoriée pour la première fois dans Amandry, 2002, B, 2.

<sup>33</sup> Pièce répertoriée pour la première fois dans HRAC, 161.

<sup>34</sup> *Leu Numismatik, Web Auction 12, 30/05/2020, Lot 558.*

<sup>35</sup> Pièce répertoriée pour la première fois dans Vardanyan, 2007, 70, Ab.

Diamètre: 19 mm; poids: 3,94 g.; 1 h, bronze  
Exemplaire de référence: *Nomos, Auction 18*, 05/05/2019, Lot 240

**Fig. 7**<sup>36</sup>: ACCP 215 / CAA -/ ACV -/ HRAC -

A: tête tourelée de Tyché, tournée à droite, avec grènetis au pourtour  
R: écriture circulaire anti-horaire tournée vers l'extérieur  
« ΑΡΤΑΞΙΚΑΤ□Ν », au centre masse d'arme. Dans le champ les lettres,  
à gauche "I", à droite "ZE"

Diamètre: 13 mm; poids: 1,69 g.; 6 h, bronze  
Exemplaire de référence: *Leu Numismatik, Auction 7*, 24/10/2020, Lot 1330

**Fig. 8**<sup>37</sup>: ACCP 216 / CAA -/ ACV -/ HRAC 162

A: tête tourelée de Tyché, tournée à droite, avec grènetis au pourtour  
R: écriture circulaire anti-horaire tournée vers l'extérieur  
« ΑΡΤΑΞΙΚΑΤ□Ν ΜΗΤΡΟΠΟΛΕ□C », Niké debout tournée à gauche  
tenant de la main gauche une palme appuyée contre son épaule et une  
couronne de la main droite tendue en avant. Elle est vêtue d'une tunique  
et ses ailes sont éployées et dressées derrière ses épaules. Dans le champ  
à gauche les lettres "IB", à droite "ΘΞ" et le monogramme 

Diamètre: 26 mm; poids: 14,62 g.; - h, bronze  
Exemplaire de référence: BnF M 7981

**Fig. 9**<sup>38</sup>: ACCP 217 / CAA -/ ACV -/ HRAC 162 A

A: tête tourelée de Tyché, tournée à droite, avec grènetis au pourtour  
R: écriture circulaire anti-horaire tournée vers l'extérieur  
ΑΡΤΑ[ΞΙΚΑΤωΝ Μ]ΗΤΡΟΠΟΛΕωC, au centre épi de blé. Dans le champ  
les lettres, à gauche "IB", à droite "ΘΞ" et en dessous et le monogramme  


Diamètre: 22 mm; poids: 6,87 g.; 12 h, bronze  
Exemplaire de référence: *Leu Numismatik, Web Auction 7*, 23/02/2019,  
Lot 460

**Fig. 10**<sup>39</sup>: ACCP - / CAA -/ ACV -/ HRAC -

A: tête tourelée de Tyché avec 5 tours, tournée à droite  
R: écriture verticale Α[PT]Α[...] à gauche et tiare artaxiate à cinq pointes  
tournées à gauche

Diamètre: 21 mm; poids: 10,58 g.; 1 h, bronze  
Exemplaire unique de référence: coll. Roy Arakelian

---

<sup>36</sup> Pièce répertoriée pour la première fois dans ACCP.

<sup>37</sup> Pièce répertoriée pour la première fois dans Babelon.

<sup>38</sup> Pièce répertoriée pour la première fois dans HRAC, 162 A.

<sup>39</sup> Pièce provient de la vente *Leu Numismatik, Auction 4*, 25 mai 2019, Lot 356.

## ANALYSE DU CORPUS

Notons pour débiter que seules les monnaies Fig. 5 à Fig. 9 comportent, d'une part, le nom de la ville d'Artaxata et, d'autre part, une double datation. Sur la monnaie Fig. 10 seul le nom de la ville est lisible.

Concernant les monnaies Fig. 1 à 4, le buste de la déesse tourelée figurant sur les deux premiers types ne saurait être un élément discriminant suffisant pour les attribuer à la ville d'Artaxata, comme d'ailleurs la couronne de laurier au revers, puisqu'ils se retrouvent sur une multitude de monnaies de l'époque hellénistique et romaine. De fait, cette première série peut avoir été émise dans toute cité soumise directement ou indirectement au pouvoir romain. En outre, nous ne sommes pas en mesure d'expliquer l'alternance d'une tête tourelée, Fig. 1-2 avec le buste de la victoire, Fig. 3-4. Enfin, les monnaies Fig. 1 et Fig. 3 comportent deux monogrammes,  et , qui ne se rencontrent *jamais* dans le reste du monnayage artaxiate. En conséquence, nous estimons que les monnaies Fig. 1 à Fig. 4, qui sont très différentes stylistiquement des autres monnaies du corpus, ne peuvent être attribuées avec certitude au monnayage civique d'Artaxata. Par conséquent, nous retenons uniquement les monnaies Fig. 5 à Fig. 10 comme des monnaies civiques de cette cité, laissant ouverte l'attribution des Fig. 1 à Fig. 4 à une autre cité à définir.

Sur les monnaies à double datation, les lettres "ΖΞ" sur Fig. 5 à Fig. 7 et les lettres "ΘΞ" sur Fig. 8 et Fig. 9 représentent respectivement les années 67 et 69. La lettre "Ι" sur Fig. 5 à Fig. 7 et les lettres "ΙΒ" sur Fig. 8 et Fig. 9 représentent respectivement les années 10 et 12. L'écart de deux unités entre 10/67 et 12/69 ne peut être une simple coïncidence. Il est exclu qu'il signifie un mois car il y a parallélisme avec les années 67 et 69. Cela nous amène à la seule conclusion possible: une double datation.<sup>40</sup>

Reste à résoudre la délicate question des référentielles de cette double datation; les hypothèses susmentionnées qui ont été élaborées par les différents auteurs ne nous semblent pas concluantes.

La découverte récente de la monnaie Fig. 10 comportant la tiare artaxiate à cinq pointes ne peut orienter la période considérée que vers la dynastie artaxiate, à l'exclusion de toute autre période, et nous donne une clé interprétative majeure.

Dans le dernier catalogue Kovacs propose un référentiel à l'ère *pompéienne*, et à l'ère *tigranide*, débutant en 121 av. J.-C. date de l'avènement de Tigrahe I<sup>er</sup>, qui nous semble peu probable.

$$121-67=54 \text{ et } 54+10=64$$

$$121-69=52 \text{ et } 52+12=64$$

---

<sup>40</sup> Babelon, p. 365 avait estimé que la numérotation de 10 et 12 pouvait correspondre à des mois.

Ces dates couvrent la fin du règne de Tigrane II et le début du règne d'Artavasdes II. Or, il nous semble impossible que Tigrane II ait conféré des libertés civiques supplémentaires à Artaxata (le titre de métropole), sans aucune raison apparente, ni pression romaine. En effet, sur la dernière période de son règne, la fréquence élevée des lettres "ΔΗΜΟ", l'abréviation par élision du mot, "δημος", signifiant le peuple, la communauté civique de la ville d'Artaxata<sup>41</sup>, montre qu'il a déjà beaucoup concédé. Pompée, en position de force à partir de l'automne 66 av. J.-C., pour affermir la tutelle romaine, utilisa très probablement l'octroi de droit civiques comme un moyen de pression sur Tigrane. Il a dû estimer que la métropole d'Artaxata avait toutes les caractéristiques d'une possible entité civique: élites urbaines, flux financiers et sans doute aussi une volonté d'instaurer une autonomie par rapport à un roi vieillissant et vaincu. Dans la dernière décennie de son règne, ce n'est pas moins de douze types monétaires qui comportent l'inscription "ΔΗΜΟ".<sup>42</sup>

Artavasdes II s'il a mis un point d'arrêt au monnayage contenant la mention "ΔΗΜΟ", n'a pu laisser perdurer un monnayage qui était une remise en question encore plus importante de son pouvoir issu de son avènement récent.

L'hypothèse avancée par Nupetlian d'une émission lors de la vacance d'un pouvoir artaxiade entre les années 34 et 31 av. J.-C., n'est pas non plus satisfaisante car l'ère utilisée renverrait alors au règne de Tigrane I<sup>er</sup> et on ne peut assigner un événement connu aux dates 103 ou 99 av. J.-C.

$$34+69=103 \text{ av. J.-C.}$$

$$30+69=99 \text{ av. J.-C.}$$

Lui-même reconnaît que son hypothèse ne permet pas d'expliquer la double datation.<sup>43</sup>

---

<sup>41</sup> Les connaisseurs du monnayage civique du monde hellénistique s'étonneront de cette formulation. En effet, le mot "δημος" est généralement sous-entendu, comme sur les célèbres monnaies athéniennes à la chouette, où le nom des Athéniens est décliné au génitif pluriel. Ce terme, s'il n'est pas absent, demeure rare dans les légendes monétaires. Toutefois, le nom de la cité émettrice était évident pour tous : il s'agissait d'Artaxata. Par contre, la nouveauté était la revendication d'une communauté civique que ce terme "δημος" illustre justement. Ce type de nouveauté a été introduit avec une période d'adaptation qui s'éloigne généralement des standards. Nous verrons qu'il en va de même, pour la première des monnaies civiques selon notre analyse, Fig. 10, qui est clairement atypique.

<sup>42</sup> Dans une étude à paraître sur l'ensemble du monnayage de Tigrane II, nous avons analysé cette question.

<sup>43</sup> Nurpetlian, 2010, p. 14-15.

Pour ces années 34 et 31 av. J.-C., Julien Oliver et Charles Parisot-Sillon, dans une étude consacrée au monnayage de Marc Antoine et Cléopâtre,<sup>44</sup> démontrent de manière convaincante que les monnaies de ses souverains, comportant la tiare arménienne, ont été émises à compter de fin 34 ou début 33 av. J.-C., pour payer les armées d'occupation en Syrie, Cappadoce et Arménie:

La production débute probablement dans les derniers mois de 34 ou vers le début de 33. Elle prend place soit dans un atelier de Syrie du nord, point de départ de l'itinéraire emprunté par les romaines pour rejoindre le haut-plateau arménien, soit en Arménie même, où Antoine s'approprie dès 34 le trésor des Grand Rois Axtaxiades, trouvant ainsi les ressources nécessaires au paiement de la solde de ses troupes.<sup>45</sup>

Il est donc peu probable qu'Antoine ait toléré que d'autres monnaies en argent soient émises, au moins durant la première partie de cette période d'occupation.

Nous sommes amenés à penser que l'atelier ayant émis les monnaies de Marc Antoine et Cléopâtre est à situer soit en Syrie du Nord, soit directement dans le camp militaire et qu'il satura momentanément la région pour les dénominations en argent, destinée au paiement des troupes.<sup>46</sup>

---

<sup>44</sup> Julien Oliver et Charles Parisot-Sillon, "Les monnayages aux types de Cléopâtre et Antoine. Premiers résultats et perspectives", *Bulletin de la Société Française de Numismatique*, 68e année, novembre 2013: 9, p. 256-68.

<sup>45</sup> Olivier - Parisot-Sillon, p. 263. Rappelons les faits à travers la source principale: Dion Cassius, *Histoire romaine*, IXL, 40. "A la suite de cela, s'assurant les uns de gré, les autres de force, il se rendit maître de l'Arménie tout entier; car Artaxe, vaincu dans un engagement, se retira chez les Parthes. Après avoir accompli ces choses et fiancé son fils à la fille du Mède, afin de se l'attacher davantage, Antoine retourna en Égypte, emmenant, outre un butin considérable, l'Arménien avec sa femme et ses enfants".

<sup>46</sup> La présence de 42 monnaies de Marc Antoine sur 373 monnaies d'argent composant le trésor de Sarnakounk, découvert en 1945 à environ 120 km d'Artaxata, confirme cette situation. Sachant par ailleurs, que les monnaies de Marc Antoine sont majoritairement des émissions militaires, à savoir les numéros 382, 395-406, 409-410, 415-418, 420, 421-423, 425, 428-430, 440-446 et 447-45 d'après le catalogue Ruben Vardanyan, *Sylloge Nummorum Romanorum Armenia*, Vol. I, Roman Republic, Erevan, Musée d'Histoire de l'Arménie, 2011. Sur ce trésor voir Mousheghian, 263-268; Mousheghian et Depeyrot; Nurpetlian étant plus critique sur la représentativité de ce trésor (Jack Nurpetlian, "Ancient Armenian Coins: the Artaxiad Dynasty (189 BC - AD 6)", *Berytus Archaeological Studies*, 2008-2009:LI-LII, p. 141).

Reste la question du monnayage en bronze. Marc Antoine n'a pas émis ce type de division de bronze dans sa série avec la tiare arménienne. Il existe donc, une possibilité d'émission de dénominations locales en bronze.<sup>47</sup>

L'autre hypothèse, plus probable, est que durant les années de domination romaine, des monnaies de bronze émises par diverses villes au nom de ces deux souverains, en Syrie et en Cappadoce, se soient répandues en Arménie<sup>48</sup> amenant une évolution des émissions locales. En effet, à partir de la période de domination romaine en Arménie, des innovations importantes apparaissent sur le monnayage civique arménien, comme la couronne de laurier (cf. Fig. 12) et l'écriture des légendes en forme circulaire (Fig. 12, 14, 15 et 18). On constate ensuite que l'écriture circulaire perdure, dans la série royale, sur le monnayage d'Artaxias II et au-delà (Fig. 12 à 18).<sup>49</sup> Il y a là une influence avant tout romaine, mais transmise par les monnayages d'Égypte et des citées du littoral de Syrie et Phénicie.

Une comparaison des monnaies civiques avec les drachmes du second règne<sup>50</sup> d'Artaxias II (ACCP 170 et 171) fait ressortir d'autres similitudes comme le monogramme  qui est commun aux monnaies civiques Fig. 8 et 9.<sup>51</sup>

La présence de monnaies contenant à l'avers comme au revers un portrait,<sup>52</sup> comme c'est le cas pour Marc Antoine et Cléopâtre,<sup>53</sup> est aussi remarquable (cf. Fig. 14, 15 et 18). De plus, l'indication de l'année régnale en toutes lettres au revers de deux types monétaires de second règne d'Erato (ACCP 187 et 188) est une nouveauté. L'influence du monnayage de bronze de Marc Antoine et de Cléopâtre en Arménie sur le monnayage tardif de la dynastie artaxiade avait jusque-là été négligée et expliquée, selon nous, l'évolution constatée.

---

<sup>47</sup> Hypothèse d'un atelier romain créé localement par les troupes d'occupation pour des émissions est à considérer, au moins théoriquement. Alexandre Helios aurait pu figurer sur des monnaies, plus probablement, en argent.

<sup>48</sup> Julien Olivier et Héloïse Aumaître, "Antoine, Cléopâtre et le Levant. Le témoignage des monnaies", in L. Bricault, A. Burnett, V. Drost, A. Suspène (dir.), *Rome et les Provinces, Monnayage et Histoire. Mélanges Offerts à Michel Amandry*, 2017.

<sup>49</sup> Nurpetlian, 2010.

<sup>50</sup> Stylistiquement très différentes de l'unique monnaies émise lors de son éphémère premier règne (ACCP 169).

<sup>51</sup> Le monogramme  sur Fig. 8 et Fig. 9 ne peut, selon nous, désigner la ville d'Artaxata dans la mesure où le nom de la ville figure déjà en toutes lettres sur ces monnaies.

<sup>52</sup> Nous retrouvons cette double présentation sur les monnaies de Tigrane V et d'Erato (Roy Arakelian et Maxime K. Yevadian, "Erato, reine d'Arménie, Une histoire moins incertaine grâce à de nouvelles découvertes numismatiques", *Journal of Ancient Civilizations*, 2020:36(1), p. 67-137).

<sup>53</sup> *Roman Provincial Coinage*, I, 4509, 4510, 4742 et 4771.

Ces éléments convergent à une même conclusion: placer le monnayage civique entre l'invasion romaine et le second règne d'Artaxias II, voire même pour partie durant les premières années de celui-ci. Ce développement de manière massive sur une courte période (au moins six types monétaires sur une décennie) ne peut être, selon nous, que le témoignage d'une organisation civique préexistante, déjà attestée par le monnayage susmentionné contenant les lettres "ΔΗΜΟ".

Après la datation relative, que nous venons de proposer, nous allons tenter d'affiner la chronologie par l'étude de la question de la double datation, qu'il faut d'expliquer. Si nous nous situons dans la période postérieure à la vacance d'un pouvoir artaxiade légitime, suite à l'exécution d'Ardavasdes II en 34 av. J.-C., nous postulons comme référentiel pour la première date figurant sur les monnaies civiques l'ère régnale de Tigrane II commençant en 95 av. J.-C. :

95-67=28/29 av. J.-C.

95-69=26/27 av. J.-C.

Il est probable qu'Artaxias II ait toléré la circulation des monnaies civiques lors de son règne. La faible quantité de monnaies émises par lui pourrait en être la conséquence directe, puisque ses seules monnaies connues sont datées de l'an 14, la dernière année de son règne.<sup>54</sup> Cette ère semble débiter dès la destitution d'Ardavasdes II du fait de sa capture par Marc Antoine et pour affirmer ainsi la continuité de la monarchie,<sup>55</sup> quand bien même il n'a régné que quelques semaines, ou mois, en 34/33 av. J.-C., le temps d'émettre un seul petit bronze (Fig. 11). L'analyse de cette monnaie est importante car elle ne comporte aucune des évolutions mentionnées plus haut et sert de *terminus ante quem*.

Ce souverain n'est monté réellement sur le trône qu'après la défaite d'Actium (2 septembre 31 av. J.-C.) et avec le soutien militaire des Parthes, auprès desquels il avait trouvé refuge, probablement en l'an 30 av. J.C. L'an 14 de son règne est donc l'année 21/20 av. J.C. (34-14=20).<sup>56</sup>

---

<sup>54</sup> Yeghia Nercessian, *Silver Coinage of the Artaxiad Dynasty of Armenia*, Armenian Numismatic Society, Special Publication 11, 2006, p. 161.

<sup>55</sup> Il ne faut pas exclure l'hypothèse qu'Ardavasdes II craignant les manœuvres de Marc Antoine ait pris le soin de couronner son fils aîné avant de se rendre dans le camp romain. Ainsi ce dernier, à son retour en Arménie, a pu légitimement estimer que son règne avait débuté dès son couronnement. Sur cet événement, voir les récits de Flavius Josèphe (*Antiquités judaïques*, XV, IV, 3) et Dion Cassius (*Histoire romaine*, XLIX, § 39, 5-6 à 40, 1-2).

<sup>56</sup> L'année (20 av. J.-C.) du meurtre d'Artaxias II évoqué par Tacite est, grâce à Dion Cassius, indirectement datable grâce à la mention des consuls Marcus Apuleius et Publius Silius, cf. Dion Cassius, LIV, 7.

Reste à expliquer la deuxième date (10 et 12) figurant sur les monnaies civiques. Selon l'hypothèse énoncée ci-dessus, elles renverraient à l'année 38 av. J.-C.

28+10=38 av. J.-C.

26+12=38 av. J.-C.

Plutarque dans la *Vie d'Antoine*, 34, 10, mentionne à cette période, même si la chronologie est relative, une victoire romaine d'un des lieutenants de Marc Antoine contre les Arméniens, les Ibériens, et les Albaniens:

Et en effet, Sossius, général d'Antoine, remporta de grands succès en Syrie; et Canidius, qu'il avait laissé chez les Arméniens, battit ceux-ci, et aussi le roi des Ibères et des Albaniens, et s'avança jusqu'au mont Caucase.<sup>57</sup>

Il semble qu'Artavasdès II ait géré, au mieux, cette campagne militaire romaine sans être considéré comme vaincu, ce qui l'amena à prendre sur les monnaies le titre de "divin" à partir de l'année 17 de son règne en 39 av. J.-C. (55-17=39).<sup>58</sup> Cette campagne pose question car elle n'est pas autrement documentée.

Les ambitions romaines doivent être ici analysées et intégrées à la réflexion des éléments historique au-delà du cadre de l'histoire antique de l'Arménie. L'hypothèse qu'Antoine, dès la répartition des territoires romains entre les trois principaux dirigeants du monde romain, lors du pacte de Brindes (40 av. J.-C.), ait été persuadé que l'avenir de Rome résidait dans les régions orientales et qu'il ait intégré dans sa vision l'héritage des monarchies hellénistiques, a d'importantes conséquences pour l'Arménie. En effet, on peut raisonnablement penser qu'il a préparé dès le début des années 30 av. J.-C. une politique d'affaiblissement de ces royaumes, et plus particulièrement de l'Arménie. En rupture avec la tradition romaine, il avait comme visée d'instaurer une dynastie sur de vastes territoires orientaux, qu'il projetait de conquérir ou de dominer grâce à une active politique matrimoniale. Ses visées conquérantes passaient par la fondation d'une dynastie qui devait régner largement sur l'Orient hellénistique. Ce projet est explicitement décrit au

---

<sup>57</sup> Plutarque, *Vie d'Antoine*, 34, 10 "Καὶ γὰρ Σόσσιος Ἀντωνίου στρατηγὸς ἐν Συρίᾳ πολλὰ διεπράττετο, καὶ Κανίδιος ἀπολειφθεὶς ὑπ' αὐτοῦ περὶ Ἀρμενίαν, τούτους τε νικῶν καὶ τοὺς Ἰβήρων καὶ Ἀλβανῶν βασιλέας ὄχρι τοῦ Καυκάσου προήλθεν. Ἀφ' ὧν ἐν τοῖς βαρβάροις ὄνομα καὶ κλέος ἤϋξετο τῆς Ἀντωνίου δυνάμεως", trad. R. Flacière et E. Chamby, 1977, p. 132 ; à compléter par Dion Cassius, XLIX, 24, 1-5 (année 38).

<sup>58</sup> ACCP 161et 162.

deuxième siècle par Plutarque.<sup>59</sup> Cette politique fut mise en œuvre dès le début de la décennie 30 av. J.-C. avec une répartition des différents royaumes entre Cléopâtre et ses enfants. Alexandre Hélios, seulement âgée de 5 ou 6 ans, fut nommé roi d'Arménie lors de la conquête romaine de 34 av. J.-C. et des régions au-delà de l'Euphrate jusqu'aux Indes, c'est-à-dire la Médie et la Parthie, bien que ces deux derniers royaumes n'étaient pas encore été conquis. Qu'importe!

Cassius relate en ces termes son projet:

Quant aux enfants qu'il avait eu de Cléopâtre, il promit de donner à Ptolémée la Syrie et toutes les régions en deçà de l'Euphrate, jusqu'à Hellepont, à Cléopâtre la Libye Cyrénaïque et à leur frère Alexandre l'Arménie et les autres régions au-delà de l'Euphrate jusqu'en Inde. Car il leur offrait ces pays comme s'ils étaient déjà en sa possession.<sup>60</sup>

Le mariage entre Alexandre et Iotapa, fille du roi de Médie-Atropatène Artavasde I<sup>er</sup>, était destiné à faciliter la mise en place de sa politique. Le royaume de Médie n'ayant pu être conquis militairement lors de la campagne de 36 av. J.-C., cette alliance matrimoniale préservait l'avenir.

Dans ce contexte, il est tout à fait possible qu'Antoine ait commencé la mise en place de sa tactique d'affaiblissement du royaume d'Arménie, "le plus puissant de tous" selon Plutarque,<sup>61</sup> dès l'an 38 av. J.-C. avec la victoire mentionnée par le même Plutarque.

Tout porte à croire que la conséquence de la campagne militaire romaine de 39/38 av. J.-C. fut un affaiblissement politique du roi Artavasdes II dont l'ampleur est difficile à apprécier.

Ce dernier semble y avoir répondu de deux manières. D'une part, et selon la tradition monarchique en affirmant le soutien des dieux à son règne, ce que manifeste d'épithète de "divin". Parallèlement à ce prestige personnel, il semble avoir dû conférer, ou rendre, des droits civiques à la cité d'Artaxata et notamment le titre de métropole. En effet, sur les monnaies civiques, Fig. 5-6 et 8-9, apparaît pour la première fois le titre de "ΜΗΤΡΟΠΟΛΕΩΣ – métropole". De fait, nous sommes amenés à penser que cette élévation amena les habitants de la ville à utiliser l'ère urbaine de la métropole de leur ville en

---

<sup>59</sup> Plutarque, *Vie d'Antoine*, XXXVI, 5-7.

<sup>60</sup> Cassius, XLIX, 41, 2: "Ἐκείνοις μὲν δὴ ταῦτ' ἔνειμε, τοῖς δὲ δὴ αὐτοῦ παισὶ τοῖς ἐκ τῆς Κλεοπάτρας οἱ γεγονόσι, Πτολεμαῖω μὲν τὴν τε Συρίαν καὶ τὰ ἐντὸς τοῦ Εὐφράτου μέχρι τοῦ Ἑλλησπόντου πάντα, Κλεοπάτρᾳ δὲ τὴν Λιβύην τὴν περὶ Κυρήνην, τῶ τε ἀδελφῷ αὐτῶν Ἀλεξάνδρῳ τὴν τε Ἀρμενίαν καὶ τὰλλα τὰ πέραν τοῦ Εὐφράτου μέχρις Ἰνδῶν δώσειν ὑπέσχετο· καὶ γὰρ ἐκεῖνα ὡς ἔχων ἤδη ἐχαρίζετο. Καὶ ταῦτα οὐκ ἐν τῇ Ἀλεξανδρείᾳ μόνον εἶπεν, ἀλλὰ καὶ ἐς τὴν Ῥώμην, ἵνα καὶ παρ' ἐκείνων τὸ κύρος λάβῃ, ἐπέστειλεν.", trad. R. Flacière et E. Chamby, 1977, p. 149, à compléter par Plutarque, *Vie d'Antoine*, LIV, 6-9.

<sup>61</sup> Plutarque, *Vie d'Antoine*, XXXVII, 3.

la faisant débiter en 38 av. J.-C. Si pour des raisons politiques évidentes ils ne purent émettre de monnaies sous le règne d'Artavasdes II, un processus était lancé. Durant les premiers mois de l'occupation romaine l'impossibilité était identique, voire plus forte encore, puis avec le temps et la limitation des armées d'occupation du fait de la préparation de l'affrontement avec Octave, la pression se relâcha.

C'est durant cette période, vers 31-30 av. J.-C., que l'on doit probablement placer la monnaie inédite, Fig. 10, avec la personnification de la cité à l'avvers et le début de son nom. Le revers avec la tiare arménienne en plein champ correspond pleinement à une période sans souverain à la tête du royaume.<sup>62</sup> Cette monnaie comporte à l'avvers un buste de Tyché coiffé d'une couronne tourelée de cinq tours, ce qui rappelle étonnamment la tiare à cinq points du revers. Il est probable que le graveur, ou son donneur d'ordre, n'ait pas complètement compris le type qu'il souhaitait voire reproduit.

Puis après une période de reprise en main du pays par Artaxias II, grâce à une armée étrangère rappelons-le, la communauté civique d'Artaxata, avait alors une incontestable légitimité pour émettre les séries connues et maintenant bien documentées en s'inspirant du monnayage de bronze de Marc Antoine et de Cléopâtre, Fig. 5 à 9.

Cette reconstitution politique et chronologique permet d'expliquer toutes les caractéristiques nouvelles qui fleurissent dès lors dans le monnayage arménien.

#### **ՀԻՆ ՀԱՅԱՍՏԱՆԻ ՄԷՋ ՔԱՂԱՔԱՅԻՆ ԴՐԱՄՆԵՐՈՒ ԳՈՐԾԱԾՄԱՆ ՀԱՐՑԸ**

(Ամփոփում)

ՌՈՅ ԱՌԱՔԵԼԵԱՆ (royarakelian@hotmail.com)

ՄԱՔՍԻՄ ԵԻՎԱՏԵԱՆ (yevadian@gmail.com)

Արտաշէսեան Հարստութեան շրջանին, Մեծ Հայքի մէջ քաղաքային դրամներ տպուիլը երկար ատեն անհաւանական նկատուած էր գիտնականներու կողմէ:

Այսօր, սակայն, պատկերը փոխուած է շնորհիւ նոր յայտնաբերումներու: Յօդուածը՝ պատմական յենքի վրայ, կու տայ Մեծ Հայքի մէջ կոխուած դրամներու համապատկերը, կ'աւելցնէ նորայայտ դրամ մը եւ նորովի կը մեկնաբանէ փաստը:

Հեղինակները կը վիճարկեն, թէ Արտաշատ քաղաքը քաղաքային նոր իրաւունքներ ստացաւ Ք.ա. 33ին, որոնց կարգին նաեւ մետրոպոլիս՝ ոստան կոչումը: Հուսկ, Ք.ա. 31-30ին՝ Հայաստանի վրայ հռոմէական տիրապետութեան երկրորդ շրջանին, առաջին դրամատպութիւն մը կատարուեցաւ Արտաշատի մէջ: Այնուհետեւ – աւելի քան դար մը - կոխուեցան նաեւ այլ դրամներ մինչեւ՝ Ք.ա. 28-29 եւ 26-27:

---

<sup>62</sup> La Fig. 11 est très proche par sa forme, son flan et son graphisme de la Fig. 10 qui lui est probablement postérieure de peu.

PLANCHES

<p data-bbox="323 287 526 318">Fig. 1, ACCP 209</p>  <p>The obverse shows a profile of a woman's head facing right, wearing a tall, tiered headdress. The reverse shows a seated female figure, possibly a deity or personification, with a long, pointed object (possibly a scepter or staff) extending from her right hand.</p>	<p data-bbox="780 287 984 318">Fig. 2, ACCP 211</p>  <p>The obverse shows a profile of a woman's head facing right, wearing a tall, tiered headdress. The reverse shows a seated female figure, possibly a deity or personification, with a long, pointed object (possibly a scepter or staff) extending from her right hand.</p>
<p data-bbox="323 556 526 587">Fig. 3, ACCP 210</p>  <p>The obverse shows a profile of a woman's head facing right, wearing a tall, tiered headdress. The reverse shows a seated female figure, possibly a deity or personification, with a long, pointed object (possibly a scepter or staff) extending from her right hand.</p>	<p data-bbox="780 556 984 587">Fig. 4, ACCP 212</p>  <p>The obverse shows a profile of a woman's head facing right, wearing a tall, tiered headdress. The reverse shows a seated female figure, possibly a deity or personification, with a long, pointed object (possibly a scepter or staff) extending from her right hand.</p>
<p data-bbox="323 802 526 833">Fig. 5, ACCP 213</p>  <p>The obverse shows a profile of a woman's head facing right, wearing a tall, tiered headdress. The reverse shows a seated female figure, possibly a deity or personification, with a long, pointed object (possibly a scepter or staff) extending from her right hand.</p>	<p data-bbox="780 802 984 833">Fig. 6, ACCP 214</p>  <p>The obverse shows a profile of a woman's head facing right, wearing a tall, tiered headdress. The reverse shows a seated female figure, possibly a deity or personification, with a long, pointed object (possibly a scepter or staff) extending from her right hand.</p>
<p data-bbox="323 1048 526 1079">Fig. 7, ACCP 215</p>  <p>The obverse shows a profile of a woman's head facing right, wearing a tall, tiered headdress. The reverse shows a seated female figure, possibly a deity or personification, with a long, pointed object (possibly a scepter or staff) extending from her right hand.</p>	<p data-bbox="780 1048 984 1079">Fig. 8, ACCP 216</p>  <p>The obverse shows a profile of a woman's head facing right, wearing a tall, tiered headdress. The reverse shows a seated female figure, possibly a deity or personification, with a long, pointed object (possibly a scepter or staff) extending from her right hand.</p>
<p data-bbox="323 1294 526 1324">Fig. 9, ACCP 217</p>  <p>The obverse shows a profile of a woman's head facing right, wearing a tall, tiered headdress. The reverse shows a seated female figure, possibly a deity or personification, with a long, pointed object (possibly a scepter or staff) extending from her right hand.</p>	<p data-bbox="780 1294 984 1324">Fig. 10, ACCP</p>  <p>The obverse shows a profile of a woman's head facing right, wearing a tall, tiered headdress. The reverse shows a seated female figure, possibly a deity or personification, with a long, pointed object (possibly a scepter or staff) extending from her right hand.</p>

<p><b>Fig. 11, ACCP 169</b></p>	<p><b>Fig. 12, ACCP 170</b></p>
	
<p><b>Fig. 13, ACCP 171</b></p>	<p><b>Fig. 14, ACCP 178</b></p>
	
<p><b>Fig. 15, ACCP 179</b></p>	<p><b>Fig. 16, ACCP 187</b></p>
	
<p><b>Fig. 17, ACCP 188</b></p>	<p><b>Fig. 18, ACCP</b></p>
	

